

info^{MC}rentes

Le bulletin des enseignantes et des enseignants de l'Ontario • **Automne 2008** • N° 21

Nouvelle disposition sur l'indexation des prestations

PAGE 2



**DANS
CE
NUMÉRO**

3
Indexation modifiée
Comment cela
vous touche

4
Crise sur les marchés
Votre rente est-elle
protégée?

5
Vos questions
Des réponses sur
la capitalisation

6
Des édifices verts
Cadillac Fairview
primée

8
Au premier rang
Le service se classe premier
en Amérique du Nord

La FEO et le gouvernement modifient la disposition sur l'indexation au coût de la vie

La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et le gouvernement de l'Ontario ont informé la direction du régime de retraite d'une modification touchant l'indexation des rentes.

La modification a ouvert la voie à l'élimination de l'insuffisance de capitalisation de 12,7 G\$ du régime déclarée plus tôt cette année.

L'indexation des prestations accumulées après 2009 se situera entre 50 et 100 % de l'augmentation du coût de la vie, en fonction de la situation financière du régime.

Cette modification ne touche pas les retraités actuels, ni les prestations accumulées par les participants jusqu'au 31 décembre 2009.

Les rentes versées aux retraités et la valeur des prestations accumulées à ce jour par les enseignants actifs sont protégées par la loi.

Jim Leech, président et chef de la direction du RREO, a déclaré que la modification permettra au régime de gérer les défis de la capitalisation découlant notamment de la faiblesse des taux d'intérêt, de l'augmentation de l'espérance de vie et du risque de rendements insuffisants.

« La décision de modifier la disposition sur l'indexation des prestations a été prise après une analyse approfondie et en tenant compte de son incidence sur toutes les parties prenantes. Elle nous permet de bâtir un portefeuille propre à générer les rendements à long terme requis pour

verser les rentes des enseignants et à parer à la volatilité des marchés », a-t-il précisé.

La FEO et le gouvernement ont aussi décidé qu'il n'y aura aucune augmentation du taux de cotisation après celle de 0,8 %, le 1^{er} janvier 2009. Cette augmentation a été annoncée il y a plus de deux ans pour combler l'insuffisance de capitalisation de 2005. En 2009, vos cotisations seront de :

- 10,4 % de votre salaire jusqu'à concurrence du plafond du Régime de pensions du Canada (RPC); plus

POINTS SAILLANTS

Insuffisance de 12,7 G\$ comblée

Indexation au coût de la vie modifiée pour les services après le 31 décembre 2009

Aucune augmentation du taux de cotisation après 2009

- 12 % de la tranche de votre salaire au-dessus de ce plafond.

Le plafond du RPC, rajusté chaque année, est de 44 900 \$ en 2008.

Le gouvernement de l'Ontario et les employeurs désignés qui participent au régime continueront de verser des cotisations égales à celles des employés. ■

Comment la disposition sur l'inflation sera-t-elle appliquée?

L'indexation annuelle de la rente comportera deux volets :

1 Les prestations accumulées jusqu'au 31 décembre 2009 seront toujours entièrement protégées contre l'inflation.

2 Les prestations accumulées après le 31 décembre 2009 seront entièrement protégées contre l'inflation, à condition que l'actif du régime soit suffisant. Si l'actif du régime n'est pas suffisant, le taux d'indexation des prestations accumulées après le 31 décembre 2009 se situera entre 50 et 100 % de l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation (IPC), selon la capacité de payer du régime.

Il se peut qu'il y ait des années où la protection contre l'inflation soit inférieure à 100 % en raison d'une insuffisance de capitalisation. Si, par la suite, le régime présente un excédent, la FEO et le

gouvernement peuvent décider de recommencer à indexer les rentes à 100 %. Par ailleurs, si l'excédent est suffisant, la FEO et le gouvernement pourraient ramener les rentes au montant qu'elles auraient atteint avec la protection complète contre l'inflation.

Le gouvernement de l'Ontario a demandé au législateur de l'autoriser à verser des cotisations supplémentaires équivalentes à l'indexation dont les participants sont privés en raison d'une insuffisance de capitalisation du régime. Par exemple, dans le cas où les rentes ne seraient indexées que partiellement et que l'écart entre la pleine indexation et l'indexation partielle correspondrait à 500 000 \$, le gouvernement verserait 500 000 \$ dans la caisse. Le gouvernement continuerait ainsi à financer sa part du coût des rentes. ■

Les effets de l'application de la nouvelle disposition

Voici quelle incidence aurait l'application de la nouvelle disposition sur la rente de trois participants fictifs :
une jeune enseignante, un enseignant à la mi-carrière
et une enseignante près de la retraite.

Chaque exemple suppose que l'enseignant prendra sa retraite après 25 années de services décomptés et touchera une rente annuelle de 40 000 \$. Quelle serait l'incidence d'une augmentation annuelle de 2 % de l'Indice des prix à la consommation (IPC) si la rente du participant était indexée de :

- 100 % de l'augmentation de l'IPC;
- 75 % de l'augmentation de l'IPC; ou
- du minimum de 50 % de l'augmentation de l'IPC.

La protection contre l'inflation des prestations accumulées jusqu'au 31 décembre 2009 sera de 100 % de l'augmentation du coût de la vie, tandis que, pour les prestations accumulées après le 31 décembre 2009, elle pourrait se situer entre 50 et 100 % de l'augmentation. ■

En veillant à la bonne santé du régime, on assure la sécurité
à la retraite d'enseignants comme (de g. à d.)
Veronica Castellon, Dennis Ku et Sybil Reburn
de l'école publique John Wanless Junior Public
School de Toronto.



AARTI - ENSEIGNANTE EN DÉBUT DE CARRIÈRE

Aarti a cinq années de services décomptés lorsque la nouvelle disposition sur l'indexation de la rente entre en vigueur, le 1^{er} janvier 2010. L'entière (100 %) protection contre l'inflation :

- > est garantie pour 20 % de sa rente, soit pour cinq de ses 25 années de services décomptés;
- > est fonction de la situation financière du régime pour 80 % de sa rente, soit pour 20 de ses 25 années de services décomptés.

Voici quelle serait l'augmentation de la rente d'Aarti selon divers taux d'indexation :

	100 %*	75 %*	50 %*
POUR LES SERVICES DÉCOMPTÉS JUSQU'AU 31 DÉC. 2009	160 \$	160 \$	160 \$
POUR LES SERVICES DÉCOMPTÉS APRÈS LE 31 DÉC. 2009	640 \$	480 \$	320 \$
INDEXATION ANNUELLE TOTALE DE LA RENTE	800 \$	640 \$	480 \$

* Taux de l'indexation pour les services décomptés après 2009

ANDRÉ - ENSEIGNANT À LA MI-CARRIÈRE

André a 12,5 années de services décomptés lorsque la nouvelle disposition sur l'indexation de la rente entre en vigueur. L'entière (100 %) protection contre l'inflation :

- > est garantie pour 50 % de sa rente, soit pour 12,5 de ses 25 années de services décomptés;
- > est fonction de la situation financière du régime pour 50 % de sa rente, soit pour 12,5 de ses 25 années de services décomptés.

Voici quelle serait l'augmentation de la rente d'André selon divers taux d'indexation :

	100 %*	75 %*	50 %*
POUR LES SERVICES DÉCOMPTÉS JUSQU'AU 31 DÉC. 2009	400 \$	400 \$	400 \$
POUR LES SERVICES DÉCOMPTÉS APRÈS LE 31 DÉC. 2009	400 \$	300 \$	200 \$
INDEXATION ANNUELLE TOTALE DE LA RENTE	800 \$	700 \$	600 \$

* Taux de l'indexation pour les services décomptés après 2009

MARIE - PARTICIPANTE PRÈS DE LA RETRAITE

Marie a 20 années de services décomptés lorsque la nouvelle disposition sur l'indexation de la rente entre en vigueur. L'entière (100 %) protection contre l'inflation :

- > est garantie pour 80 % de sa rente, soit pour 20 de ses 25 années de services décomptés;
- > est fonction de la situation financière du régime pour 20 % de sa rente, soit pour cinq de ses 25 années de services décomptés.

Voici quelle serait l'augmentation de la rente de Marie selon divers taux d'indexation :

	100 %*	75 %*	50 %*
POUR LES SERVICES DÉCOMPTÉS JUSQU'AU 31 DÉC. 2009	640 \$	640 \$	640 \$
POUR LES SERVICES DÉCOMPTÉS APRÈS LE 31 DÉC. 2009	160 \$	120 \$	80 \$
INDEXATION ANNUELLE TOTALE DE LA RENTE	800 \$	760 \$	720 \$

* Taux de l'indexation pour les services décomptés après 2009

Les rentes sont à l'abri de la turbulence du marché

Les participants n'ont pas de souci à se faire pour la sécurité de leurs rentes en raison de la crise actuelle des marchés financiers, a déclaré Jim Leech, président et chef de la direction du RREO.

« Bien que nous nous attendions à ce que la situation actuelle ait une incidence négative sur nos résultats en 2008, vous pouvez compter sur votre rente. Les cotisations et les prestations peuvent être modifiées au cours de votre carrière, selon la capitalisation du régime, mais votre rente est protégée », nous assure Jim.



Jim Leech

À la différence des autres mécanismes d'épargne-retraite, comme les REER, le montant de votre rente ne dépend pas de la valeur de la caisse le jour de votre départ à la retraite. Votre rente est calculée selon une formule qui prend en compte vos services décomptés et votre salaire moyen.

De plus, les rentes versées aux retraités et la valeur des prestations accumulées à ce jour par les enseignants actifs sont protégées par la loi.

« Les événements sur les marchés financiers sont sans précédent. Nous sommes en territoire inconnu et nul ne sait quand la situation reviendra à la normale, explique Jim. Nous savons qu'il y aura des pertes de temps en temps, mais il ne faut pas oublier que c'est le rendement à long terme qui compte pour les régimes de retraite. »

Bob Bertram, vice-président directeur, Placements nous a assurés que les investissements du régime continueront d'être gouvernés par son objectif à long terme : le versement des rentes des enseignantes et des enseignants.

« En période d'instabilité, ce qu'il y a de mieux à faire est de se concentrer sur l'essentiel et de ne pas dramatiser. Notre équipe de spécialistes a déjà traversé des cycles du marché », a-t-il ajouté.

Pour Bob, la situation actuelle des marchés montre bien à quel point il importe de diversifier les placements par catégorie d'actif, secteur d'activité et région géographique.

« Afin de répartir le risque, nous avons investi de manière importante à l'extérieur des marchés boursiers, soit en titres à

revenu, dans l'immobilier et dans les infrastructures », a-t-il ajouté.

Le régime publie annuellement, en avril, les résultats de ses placements. Comme d'habitude, les résultats seront présentés dans le *Rapport aux participants*, au printemps. ■

La maturité du régime est la cause des problèmes de capitalisation

Les problèmes de capitalisation du régime n'ont rien à voir avec la crise des marchés financiers.

L'insuffisance a été constatée bien avant la baisse des marchés et résulte du fait que le coût des rentes futures augmente plus rapidement que l'actif du régime, malgré les rendements élevés des placements obtenus jusqu'à la fin de 2007.

La faiblesse des taux d'intérêt est la responsable de ces difficultés. Quand les taux d'intérêt sont bas, le régime a besoin de plus d'argent aujourd'hui pour verser les rentes de demain.

Le profil démographique est aussi un facteur d'augmentation du coût des rentes. De nouvelles études de mortalité indiquent qu'une enseignante qui prend sa retraite aujourd'hui a une espérance de vie de 90 ans, soit trois années de plus qu'un enseignant. Cela signifie que, dans un cas typique, un enseignant touchera une rente pendant 31 ans, soit cinq années de plus que la période durant laquelle il ou elle a travaillé et cotisé au régime.

La modification de la disposition sur l'indexation, annoncée le 1^{er} octobre 2008 par la FEO et le gouvernement de l'Ontario, a ouvert la voie à l'élimination de l'insuffisance constatée en 2008. La nouvelle disposition nous donnera une certaine latitude pour gérer les insuffisances, mais il n'en reste pas moins que notre régime est un régime à maturité, ce que définissent les trois ratios suivants :

1 LA DÉCROISSANCE DU RATIO ENSEIGNANTS ACTIFS/ENSEIGNANTS RETRAITÉS

Cela signifie que le nombre de personnes qui cotisent au régime est plus faible que le nombre de personnes qui touchent une rente. On compte actuellement 1,6 enseignant actif pour chaque retraité, comparativement à 4 pour 1 en 1990.

2 LES PRESTATIONS VERSÉES SONT SUPÉRIEURES AUX COTISATIONS ENCAISSÉES

En 2007, le régime a versé 4 G\$ en prestations, soit 1,9 G\$ de plus que les cotisations perçues. Résultat : le rendement des placements joue un rôle de plus en plus critique dans la capacité du régime à remplir ses obligations.

3 LES COTISATIONS FUTURES REPRÉSENTENT UN POURCENTAGE DE L'ACTIF DE PLUS EN PLUS FAIBLE

En 1990, la valeur des cotisations futures correspondait à 42 % de l'actif du régime, maintenant elle n'en représente que 27 %. ■

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

- Consultez notre site, www.otpp.com.
- Consultez le site de la FEO, www.otffeo.on.ca

Vos questions...



Q : Ma rente est-elle protégée?

R : Oui, votre rente est protégée. Vous toucherez, pendant toute votre retraite, une rente calculée selon une formule qui tient compte de vos services décomptés et de votre salaire moyen.

Q : Pourquoi la nouvelle disposition sur l'indexation de la rente ne s'applique-t-elle pas aux retraités?

R : Conformément à la loi provinciale sur les régimes de retraite, la valeur des rentes versées aux retraités, de même que la valeur des prestations accumulées par les participants actifs, ne peut être réduite. Cependant, avec le temps, la nouvelle disposition aura pour effet que tant les participants actifs que les futurs retraités se partageront les risques, les avantages et les responsabilités inhérents à la capitalisation des rentes futures.

Q : Devrais-je prendre ma retraite avant l'entrée en vigueur de la nouvelle disposition sur l'indexation de la rente?

R : Non. Une retraite hâtive ne vous permettra pas de toucher une rente plus élevée. La nouvelle disposition ne vise que l'indexation des prestations accumulées après 2009.

Supposons que vous avez 20 années de services décomptés le 1^{er} janvier 2010 et que vous prenez votre retraite cinq ans plus tard. La protection contre l'inflation à 100 % est garantie pour 80 % de votre rente, soit pour 20 de vos 25 années de services décomptés, et la protection de 50 à 100 %, pour le reste de votre rente, soit pour les cinq dernières années.

Q : En quoi cette modification peut-elle améliorer le résultat net du régime?

R : La modification permettra de gérer les défis que présente la maturité du régime (voir à la page 4, *Qu'entend-on par maturité du régime?*).

Le niveau de la protection contre l'inflation dépendant de l'état de la capitalisation

du régime pour les prestations accumulées après 2009, le régime pourra assumer le risque nécessaire pour obtenir les rendements sur les placements requis pour assurer le versement des rentes.

Si les rendements ne sont pas aussi élevés que projetés ou si les obligations au titre du régime s'accroissent plus rapidement que prévu, il est possible de compenser les résultats négatifs qui en découlent en faisant varier le niveau d'indexation des prestations accumulées après le 31 décembre 2009.

Q : Pourquoi cette solution a-t-elle été retenue?

R : La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et le gouvernement de l'Ontario, en collaboration avec la direction du régime, ont effectué des recherches approfondies sur les hypothèses servant à l'évaluation actuarielle du régime, les protections adoptées par d'autres régimes de retraite canadiens de taille semblable et les préférences des participants actifs.

En se fondant sur les résultats de ces recherches, la FEO et le gouvernement ont décidé que la modification de la disposition sur l'indexation était la meilleure façon de s'attaquer aux défis de la capitalisation à long terme du régime résultant de sa maturité.

L'augmentation des taux de cotisation ne serait pas une solution à long terme. Pour éliminer l'insuffisance par la seule augmentation des taux de cotisation, il aurait fallu que les participants versent environ 16 % de leur salaire, ce qui est beaucoup plus élevé que le maximum de 12,3 % que les participants se sont dits prêts à verser.

En plus de son efficacité, la protection conditionnelle contre l'inflation est la mesure ayant remporté la faveur du plus grand nombre de répondants au sondage auprès des participants mené en 2007. Les participants ont préféré cette mesure à la diminution des rentes futures par 10 % et au remplacement du facteur 85 par un facteur 90.

Q : Les résultats du sondage ne correspondent pas à mon opinion. Comment puis-je savoir s'ils sont valides?

R : Le sondage a été effectué par POLLARA, un cabinet de recherche indépendant, dans le respect des normes professionnelles les plus élevées en la matière. Des entrevues téléphoniques ont été menées avec 2 820 personnes choisies au hasard et constituant un échantillon représentatif des participants. Sur le plan statistique, les résultats du sondage sont le reflet de l'opinion des participants actifs du régime à un niveau de confiance de plus de 98 %, 19 fois sur 20.

Q : L'augmentation du taux de cotisation n'a-t-elle pas suffi à redresser l'insuffisance?

R : L'augmentation des cotisations en 2007 et en 2008, avec les augmentations prévues en 2009, ont permis de combler l'insuffisance de 6,1 G\$ constatée en 2005.

Toutefois, malgré le bon rendement récent des placements, le coût des prestations futures a continué d'augmenter plus rapidement que l'actif du régime, d'où la nouvelle insuffisance constatée en 2008 et maintenant éliminée. Cette insuffisance s'explique par les mêmes raisons que celles qui expliquaient l'insuffisance de 2005, notamment la faiblesse des taux d'intérêt, l'augmentation de l'espérance de vie et les modestes rendements prévus à long terme.

Q : Une nouvelle insuffisance pourrait-elle survenir?

R : Oui, si le coût des rentes futures augmente plus rapidement que l'actif du régime, le régime pourrait éventuellement présenter une insuffisance. La situation financière du régime dépend des taux d'intérêt, des taux d'inflation, du rendement des marchés et de nombreux autres facteurs. Bien qu'une insuffisance soit possible, la nouvelle disposition sur l'indexation permettra de préserver l'équilibre du régime. ■

Les placements immobiliers du RREO reconnus pour leurs normes environnementales élevées

Un fait auquel réfléchir lors de votre prochaine séance de magasinage : les sommes investies en votre nom servent possiblement à la construction de certains des immeubles commerciaux les plus respectueux de l'environnement qui soient au pays.

Cadillac Fairview, la filiale immobilière en propriété exclusive du RREO, est reconnue comme un chef de file dans l'adoption de normes environnementales progressistes dans la construction et la gestion d'immeubles.

NEUF IMMEUBLES CERTIFIÉS VERTS

Près de 11 % des immeubles de Cadillac Fairview ont reçu la certification « Visez vert Plus » de l'Association des propriétaires et des administrateurs d'immeubles (BOMA), accordée aux immeubles qui satisfont aux pratiques exemplaires du

secteur immobilier : diminution de la consommation d'énergie, réduction des coûts d'exploitation et meilleure gestion des déchets. Parmi les immeubles ayant reçu cette prestigieuse distinction, citons le Toronto Eaton Centre, le TD Centre et la Simcoe Place.

Depuis 2004, Cadillac Fairview mise sur l'innovation pour faire face aux problèmes environnementaux. Cette année-là, la société est devenue parmi les premières à adopter, dans certains de ses immeubles de bureaux, un nouveau système qui réduit grandement la consommation d'énergie et

les émissions, le système Deep Lake Water Cooling de la société Enwave. La construction du RBC Centre, qui sera l'un des immeubles de bureaux les plus écologiques au Canada, a commencé en 2006.

DONNER L'EXEMPLE

Un des plus importants propriétaires et gestionnaires d'immeubles commerciaux en Amérique du Nord, Cadillac Fairview ne se contente pas seulement d'être la meilleure de son domaine. Elle cherche à donner l'exemple.

« Nous voulons prêcher par l'exemple dans tous les aspects de nos activités, y compris en matière d'environnement », explique Karen Jalon, directrice,



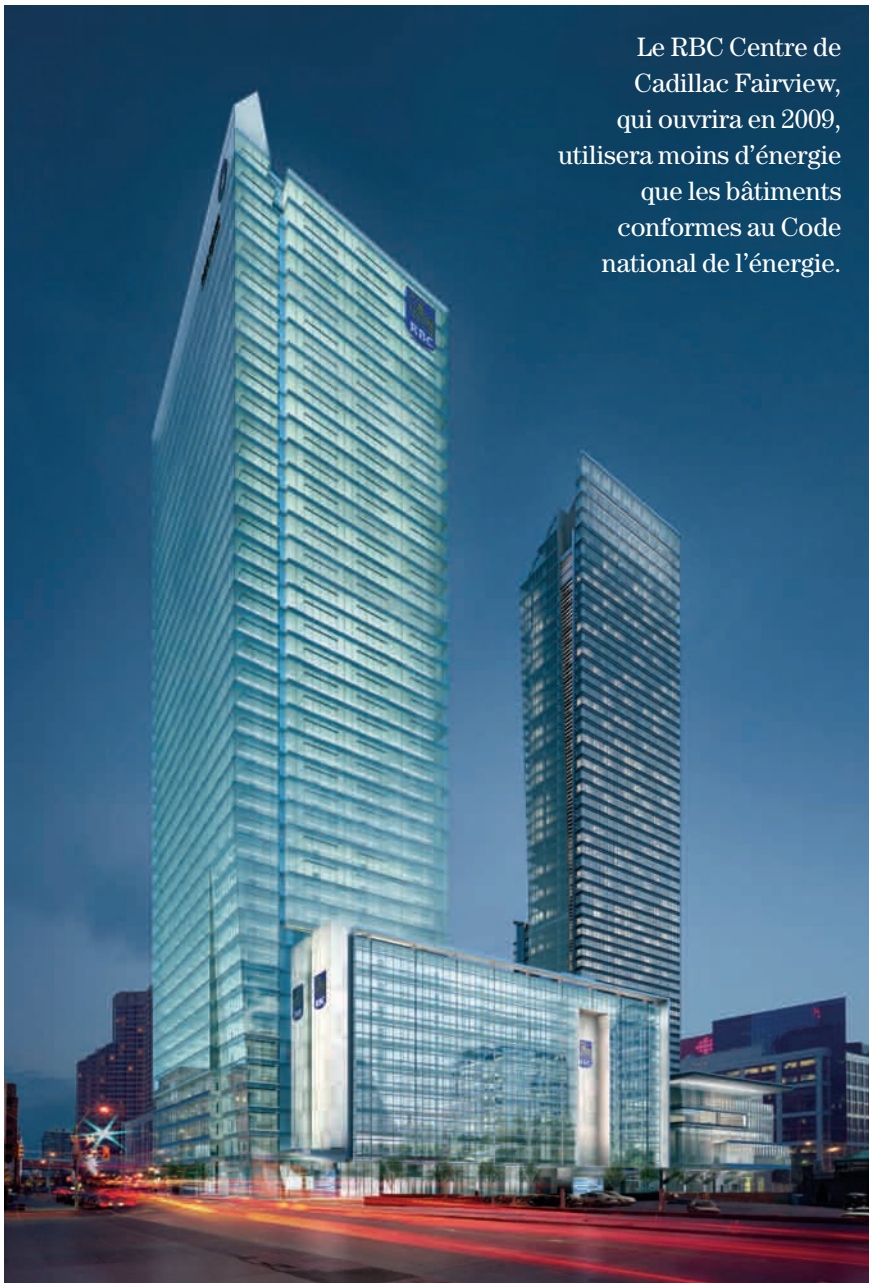
Karen Jalon

Opérations durables à l'échelle nationale.

Des recherches indiquent que les locataires de commerces de détail et de bureaux sont influencés par l'engagement du propriétaire à l'égard des pratiques environnementales.

« Nous croyons qu'un programme environnemental ciblé peut non seulement appuyer notre vision d'être le chef de file de notre secteur, mais aussi avoir une incidence positive sur notre rendement financier. Tout le monde en sort gagnant. »

Cadillac Fairview a élaboré une stratégie environnementale complète fondée sur les principes de protection de l'environnement, de conservation des ressources, d'innovation technologique et de responsabilité sociale. « Nous sommes convaincus que cette approche entraînera de bons résultats



Le RBC Centre de Cadillac Fairview, qui ouvrira en 2009, utilisera moins d'énergie que les bâtiments conformes au Code national de l'énergie.

à long terme et qu'elle aura une incidence positive sur nos employés, nos locataires et nos clients », soutient M^{me} Jalon.

LE RBC CENTRE CERTIFIÉ OR

Le RBC Centre, au centre-ville de Toronto, a fait couler beaucoup d'encre depuis le début des travaux, en 2006.

En plus de son architecture spectaculaire et de son emplacement de choix, il s'agira de la première tour de bureaux

d'importance au Canada à être certifiée or en matière de leadership en développement durable grâce à de nouvelles technologies et à des partenariats avec les locataires afin de minimiser la consommation d'énergie et l'impact environnemental.

La norme LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) est un système de pointage accepté à l'échelle internationale pour la construction d'immeubles écologiques.

Voici quelques-unes des caractéristiques de l'immeuble de 1,2 million de pieds carrés :

- systèmes automatisés pour l'éclairage et les fenêtres;
- fenêtres isolées allant du plancher au plafond pour capter un maximum de lumière naturelle;
- systèmes de collecte d'eau et de recyclage à haut rendement;
- matériaux à faibles émissions;
- génératrice de secours au biocarburant répondant à la totalité des besoins énergétiques des systèmes électriques.

Situé sur la rue Wellington, à deux pas de la gare Union, le RBC Centre, qui doit ouvrir ses portes en juin 2009, comptera 43 étages. Il sera relié à la Simcoe Place et à l'hôtel Ritz Carlton, que Cadillac Fairview détient conjointement. ■

La vision environnementale

Le programme environnemental de Cadillac Fairview s'appuie sur les principes et objectifs suivants :

- **Énergie et eau :** conservation et efficacité. Utilisation de sources d'énergie renouvelables dans chaque immeuble.
- **Gestion des déchets et recyclage :** production de déchets nulle grâce à une approche cohérente et rigoureuse en matière de réacheminement et de minimisation des déchets.
- **Protection de l'environnement :** élimination des répercussions négatives des immeubles de Cadillac Fairview lorsqu'il y a interaction entre les activités, les produits et les services et l'environnement (tout en se conformant à la réglementation gouvernementale).
- **Approvisionnement écologique :** utilisation de produits et de services écologiques dans tous les immeubles et adoption de pratiques de gestion exemplaires en matière d'environnement.
- **Communications :** information et sensibilisation des employés et des locataires sur les initiatives en cours afin que tous puissent y contribuer.

Les Services aux participants, premiers en Amérique du Nord



Franki Tso, spécialiste des rentes, fait partie de l'équipe des Services aux participants qui a été primée.

Votre régime de retraite (RREO) offre le meilleur service de retraite de sa catégorie en Amérique du Nord.

CEM Benchmarking Inc. a récemment classé le RREO au premier rang parmi ses homologues, se fondant sur l'évaluation de 11 caté-

gories de service, du versement des rentes à la communication avec les participants.

En outre, le RREO est parmi les premiers à l'échelle internationale et devance 58 autres grands régimes de retraite du Canada, des États-Unis, des Pays-Bas et de l'Australie.

Le RREO a obtenu une note de 89 %, la note médiane étant de 74 pour les régimes de l'Amérique du Nord et de 60 pour ceux du Canada.

Sommet en vue d'améliorer le système de retraite canadien

Claude Lamoureux, chef de la direction retraité du RREO, croit qu'un sommet national visant à réformer le système de retraite du Canada et à mettre fin au déclin des régimes de retraite à prestations déterminées s'impose.

S'adressant à l'Economic Club of Canada, Claude a déclaré que les employeurs

délaissent ce type de régime en raison de ses coûts élevés et de sa complexité. Seuls quelque 20 % des travailleurs du secteur privé sont couverts par un tel régime au Canada, comparativement à 80 % dans le secteur public élargi. Pour lire le texte intégral de l'allocution, www.otpp.com.



Mettez votre profil à jour, vous pourriez gagner un ordinateur

Pour la deuxième année consécutive, le RREO offre aux participants la chance de gagner un ordinateur de bureau.

Si vous mettez votre profil personnel à jour en ligne d'ici le 31 décembre, vous participerez automatiquement au tirage, au début de janvier, d'un ordinateur de bureau Dell Pentium 4 muni d'un moniteur à écran plat de 17 pouces.

Vous pouvez mettre à jour votre désignation de bénéficiaire, votre adresse, votre numéro de téléphone et autres données personnelles sur iAccès Web, le site sécurisé réservé aux participants, au www.otpp.com.

Si vous n'êtes pas encore inscrit(e) à iAccès Web, vous auriez peut-être avantage à le faire.

- Appelez au 416 226-2700 ou au 1 800 668-0105; ou
- Téléchargez et remplissez le formulaire d'inscription, à www.otpp.com.

Un régime pour combler l'écart de revenu à la retraite

Un éminent spécialiste des régimes de retraite demande la création d'un nouveau régime de retraite complémentaire au Canada.

Dans un article publié par l'Institut C.D. Howe, Keith Ambachtsheer affirme qu'un tel régime permettrait d'éviter une baisse du niveau de vie à la retraite pour les milliers de Canadiens qui ne bénéficient pas d'un régime de retraite au travail ou dont le régime est inadéquat. ■

Le bulletin **Inforentes**™ est publié à l'intention des participantes et participants au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Vos commentaires et vos observations sur n'importe quel aspect d'**Inforentes** sont les bienvenus. Veuillez téléphoner à Debra Hanna à ce sujet en composant le 416 730-5351 ou le 1 877 812-7989; vous pouvez aussi lui envoyer un courriel à l'adresse : dhanna@otpp.com.

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2M 4H5

Services à la clientèle
Téléphone : 416 226-2700 ou 1 800 668-0105
Télécopieur : 416 730-7807 ou 1 800 949-8208
Courriel : inquiry@otpp.com
Site Web : www.otpp.com

Le présent bulletin ne confère aucun droit aux prestations du régime de retraite. Vos droits et ceux de vos survivants sont régis par le règlement du régime. L'information contenue dans ce bulletin est d'ordre général et ne s'applique pas à des cas particuliers.

This newsletter is also available in English.



**RÉGIME DE RETRAITE
DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS**

Imprimé sur du papier recyclé
ISSN 1706-0222



Retourner tout bulletin
non distribuable au Canada à :

Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario)
M2M 4H5

PM# 40062973